

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-douzième réunion spéciale du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 30 mai 2016 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 JUIN 2016

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-douzième réunion spéciale du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 30 mai 2016 à 12 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X (conf. téléphonique)	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRES D'ASSEMBLÉE :</u>		
ROY, André J. Secrétaire général		X
VILLENEUVE, Lucie Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 05.

Il précise qu'en l'absence du secrétaire général, monsieur André J. Roy, madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, a été mandatée pour agir à titre de secrétaire d'assemblée, et ce, sous réserve de sa désignation à ce titre par le comité exécutif. L'on convient ainsi d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant sa désignation.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Désignation de madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, à titre de secrétaire d'assemblée pour la 392^e réunion spéciale du comité exécutif du 30 mai 2016
- 3.- Renouvellement de l'entente pour la gestion et l'exploitation du Café Moca Loca au pavillon Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2016-2017
- 5.- Prochaine réunion (13 juin 2016)
- 6.- Clôture de la séance

2.- **Désignation de madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, à titre de secrétaire d'assemblée pour la 392^e réunion spéciale du comité exécutif du 30 mai 2016**

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de désigner madame Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, à titre de secrétaire d'assemblée pour la 392^e réunion spéciale du comité exécutif.

3.- **Renouvellement de l'entente pour la gestion et l'exploitation du Café Moca Loca au pavillon Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'en mai 2005, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) paraphait une entente avec Moca Loca Café Co Inc. pour la gestion et l'exploitation du Café Moca Loca au pavillon Alexandre-Taché (résolution 288-CA-4206). L'entente actuelle, qui prend fin le 31 mai 2016, comporte une clause de renouvellement pour des périodes de cinq (5) ans suivant l'expiration de ladite période.

L'UQO étant satisfaite des services de Moca Loca Café Co Inc., elle souhaite renouveler l'entente avec cette dernière. À cet effet, des pourparlers entre l'UQO et les représentants de Moca Loca Café Co Inc. ont eu lieu afin de discuter des modalités de renouvellement. La durée prévue de l'entente est de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2021 selon les modalités suivantes :

- Loyer annuel de douze mille dollars (12 000 \$) majoré de 2 % chaque année pour la durée de l'entente;
- Redevances de 5 % sur toutes les ventes réalisées avant l'application des taxes;
- Possibilité de reconduction pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que le niveau de satisfaction de la communauté universitaire à l'égard du Café semble très acceptable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 392S-CX-1772 concernant le renouvellement de l'entente pour la gestion et l'exploitation

du Café Moca Loca au pavillon Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2016-2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète à prix avantageux dans un marché spécialisé et peu compétitif.

Les négociations relatives au renouvellement du PARUQ pour le terme 2016-2017 ont été menées avec BFL Canada, le courtier au dossier, en étroite collaboration avec le sous-comité sur les assurances. Les propositions représentent une baisse de la prime de 3,3 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et une baisse de la prime de 4,1 % pour l'UQO par rapport à l'année 2015-2016.

La baisse de prime est principalement due à la diminution de 5,9 % de la prime d'assurance de biens suite à l'amélioration significative de l'expérience de pertes du regroupement. Il est à noter que les garanties, les limites et les franchises sont les mêmes que l'année dernière et que la prime comprend les frais d'ingénierie de même que les honoraires de BFL Canada. À cet effet, les membres du sous-comité sur les assurances ont recommandé au comité des affaires administratives et financières l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2016-2017.

Les polices d'assurance pour le terme 2016-2017 seront en vigueur à compter du 1^{er} juin 2016. La facture pour le renouvellement des polices d'assurance a été réglée dès sa réception pour respecter notre engagement envers le PARUQ et pour ne pas perdre la couverture d'assurance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique, à l'intention d'un membre, qu'à sa connaissance l'UQO n'a formulé aucune réclamation auprès de la compagnie d'assurance au cours de la dernière année.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 392S-CX-1773 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2016-2017; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 13 juin 2016 à 18 h.

6.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Dominique Toupin, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 18.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
La secrétaire d'assemblée, Lucie Villeneuve